

LYCEE JEAN MOULIN BEZIERS

Année Scolaire 2022-2023

Section Sportive FOOTBALL

DOSSIER D'INFORMATION

CONTACT CLUB ASB : M. AGUILAR : 06.84.78.66.09



EXIGENCES ET PERSPECTIVES

Notre Section Sportive Football est ouverte à des élèves sérieux et motivés, capables de mener de front, avec un égal succès :

- des études de qualité, sanctionnées par un diplôme scolaire,
- la préparation soit d'une insertion professionnelle soit d'une poursuite d'études
- une pratique intensive du football ayant pour objectifs :
 - l'acquisition d'un bon bagage technique
 - l'accession à un niveau de compétition le plus élevé possible
 - la perspective d'une carrière dans le sport et son animation après l'obtention du bac
- la participation aux championnats scolaires organisés par l'UNSS et la Fédération (Challenge LEROY)

FORMATION

Enseignement Général et technologique :

● **2nde Générale et Technologique**

● **1^{ère} Générale**

● **1^{ère} Technologique : ST2S** (Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales) et **STI2D** (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable) uniquement

Enseignement Professionnel :

● **2nde professionnelle AEPA** : animation, enfance et personnes âgées

● **2nde professionnelle MNTE** : Métiers du numérique et de la transition énergétique (ex MELEC)

● **1^{ère} professionnelle MELEC** : Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

● **1^{ère} professionnelle AEPA**

Langues : Anglais – Espagnol - Allemand

Options facultatives et Euro : **non compatibles** avec le choix d'une section

FOOTBALL

Cette section sportive fonctionne dans le cadre d'un partenariat éducatif et sportif avec le **CLUB A.S.B.** qui dispense la formation footballistique par l'intermédiaire d'un éducateur diplômé d'état (BEES1) en coordination avec l'équipe des professeurs d'éducation physique et sportive du lycée.

Les installations sportives du lycée ou à proximité permettent de pratiquer dans de bonnes conditions et de planifier divers cycles de travail : technique et tactique sur grand terrain et physique en gymnase et salle de musculation.

Programme en lycée : 2 entraînements hebdomadaires du football sont dispensés. Une navette du club prend en charge les élèves pour les déplacements vers les plateaux sportifs.

ACCUEIL

L'internat est ouvert du lundi matin au vendredi matin et comporte 4 nuitées, 4 petits déjeuners, 5 déjeuners, 4 dîners.

FRAIS SPECIFIQUES

Coût annuel de l'internat du Lycée :

1284.25 €,

Les frais de pension sont à régler trimestriellement à l'Agent Comptable.

Les frais relatifs à cette section sportive sont très limités. Ils se résument à :

- La cotisation obligatoire à l'**U.N.S.S.** : **payable à l'inscription et non remboursable = 25 €**

L'étude des dossiers portera sur :

- Analyse des résultats scolaires du candidat
- Analyse du comportement social
- Analyse des capacités sportives

PROCEDURE DE SELECTION

La sélection comprend plusieurs phases :

- 1) Contact obligatoire avec le club ASB : M. AGUILAR – les élèves doivent être licenciés à ce club
- 2) Analyse des dossiers scolaires : Résultats – Comportement
- 3) Tests sportifs et entretien* pour l'analyse des résultats scolaires et du comportement social : **le 25 mai 2025 selon la convocation qui vous sera transmise.**
- 4) Avis de la commission de sélection du lycée : **30 mai 2022.**
- 5) L'affectation définitive est prononcée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Hérault fin **juin 2022.**

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site internet du lycée Jean Moulin et doivent être retournés **au Secrétariat du Proviseur** du lycée Jean Moulin au plus tard le **23 mai 2022**. Ils sont examinés par une commission présidée par le chef d'établissement et composée de professeurs d'EPS et d'enseignement général, d'une CPE et de l'éducateur de la section sportive.

Seules sont retenues les candidatures d'élèves donnant, par leur comportement et la qualité de leur travail scolaire, la garantie d'une poursuite d'études sérieuses, compatibles avec la pratique intensive du football.

GESTION ADMINISTRATIVE DES CANDIDATURES

AVERTISSEMENT Très important :

En raison du nombre limité des places offertes, **la procédure de recrutement est nécessairement sélective.** L'admission dans une section sportive relève de la décision du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, après avis de la commission de sélection des candidatures. Cependant, l'inscription définitive dans la section ne pourra être faite qu'au terme de la **procédure ordinaire d'affectation au lycée Jean Moulin.** Cette procédure doit être **conduite dans l'établissement d'origine dans le cadre d'Affelnet.**

Conseils pour remplir ses vœux :

- les élèves doivent demander le lycée Jean Moulin en 1^{er} vœu dans Affelnet.
- pour les élèves hors secteur, il est obligatoire de faire un 2^{ème} vœu en demandant une affectation dans leur lycée de secteur afin d'être sûrs d'avoir une place à la rentrée.

TESTS SPORTIFS

- ❑ Pour la sélection définitive, des tests sportifs seront effectués par des éducateurs du club et des professeurs d'EPS. Les qualités footballistiques des candidats seront appréciées à partir de situations réelles de match. Pour effectuer les tests d'admission, **les élèves doivent présenter** une attestation du médecin précisant formellement que « l'élève (NOM, Prénom) n'est astreint à aucun régime particulier et est apte à subir les tests de sélection de football. » (ou un test à l'effort)

NB : Sont automatiquement rejetées les candidatures qui ne satisfont pas aux critères physiques ou qui font apparaître des dispenses d'E.P.S. ou des contre-indications sur le plan médical.

* *Entretien* : Les professeurs d'EPS s'attacheront, au travers d'un entretien avec le candidat, à identifier les motivations, les perspectives d'études de l'élève ainsi que ses centres d'intérêts. Cet entretien peut également permettre de répondre à des demandes d'informations de la part du candidat.

Impératif : un bilan « test à l'effort » doit être fourni pour les élèves admis au moment de l'inscription.

SUIVI EDUCATIF

L'élève de la section sportive est soumis aux règles communes qui régissent la scolarité et l'internat (s'il est interne). En cas de manquement grave, il peut être sanctionné selon les dispositions prévues au règlement intérieur ; ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'élève après décision du Conseil de Discipline.

Le suivi scolaire est permanent par des contacts réguliers entre les différents professeurs, les professeurs d'éducation physique et l'éducateur du club.

Le responsable de la section sportive évalue, de façon régulière et permanente, la capacité de l'élève à harmoniser avec succès les exigences scolaires et sa formation sportive.

En cas d'insuffisance dans les résultats scolaires, le responsable de la section peut interrompre, pour le temps qu'il jugerait nécessaire, la pratique du football. **Cette décision n'est pas contestable.** Elle donnera lieu à une acceptation préalable des élèves et des familles par la signature de la charte propre à la section football.

DOSSIER

Immédiatement après la tenue du conseil de classe de fin d'année, le dossier de candidature est éventuellement complété par l'envoi :

- du **bulletin du 3^{ème} trimestre**,
- de la **décision officielle d'orientation**

INSCRIPTION SCOLAIRE :

Après réception de l'avis définitif de sélection et de l'avis d'affectation par l'Inspection Académique, les élèves admis dans la section sportive et leur famille doivent se présenter au service des inscriptions du lycée Jean Moulin selon les dates qui seront communiquées en temps voulu. Faute d'inscription dans l'établissement après l'admission dans la section, l'élève est considéré comme démissionnaire.

L'élève hors secteur doit désigner un correspondant local (sur le secteur de BEZIERS ou les proches environs). Celui-ci doit être disponible à tout moment afin de pouvoir accueillir l'élève en cas de besoin.